

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 12 avril 2021, se tient à 16 h 10, via conférence Web à huis clos, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson et Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron, Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue à huis clos. Un enregistrement des discussions a été publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance. Les maires se présentent à tour de rôle en nommant le secteur naturel dont ils font partie.

2.0

ORDRE DU JOUR

C.A. 2021-47

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 12 AVRIL 2021

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 8 MARS 2021
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5.	FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
6.	PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)
6.1.	PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – STAGIAIRES
7.	FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

7.1.	PRÉSENTATION DES PROJETS FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ
7.2.	REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DE LA CDC POUR L'ANNÉE 2020 – PAGIEPS
8.	MANDAT SPÉCIAL, SAISON 2021 – JP CADRIN
9.	CONTRAT AVEC CITAM POUR LA GESTION DES APPELS DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (BFS)
10.	POLITIQUE DE PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020-2024 – FRR Volet 2
11.	POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 2020-2024 – FRR Volet 2
12.	FONDS D'AIDE COVID-19 – AIDE MRC
13.	FONDATION DU CÉGEP BEAUCE-APPALACHES - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE L'ANNÉE 2021
14.	RESSOURCERIE DU GRANIT - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE L'ANNÉE 2021
15.	ENGAGEMENT ADJOINT À L'AMÉNAGEMENT
16.	ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS
17.	VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
18.	SUIVI SDEG
19.	BÂTIMENT
20.	OPPORTUNITÉS
21.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
22.	COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION
23.	RESSOURCES HUMAINES
24.	VARIA
25.	PÉRIODE DE QUESTIONS
26.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 8 MARS 2021

C.A. 2021-48

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 8 MARS 2021

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 8 mars 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

Aucun sujet à traiter.

6.0

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)

J'informe les maires que sur une enveloppe totalisant la somme reçue de 1 535 556 \$ qu'il reste environ 600 000 \$. J'ajoute que ce sont donc à ce jour 33 dossiers qui ont été acceptés pour une moyenne d'environ 30 000 \$ par dossier. À titre comparatif je souligne que dans le cadre du Fonds local d'investissement en soutien aux entreprises, ce sont 53 dossiers qui sont actifs.

6.1

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – STAGIAIRES

J'informe les maires que dans le cadre du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, la MRC peut se prévaloir de 3 % de l'enveloppe. Dans ce contexte, la MRC envisage d'engager des stagiaires pour assurer le suivi et effectuer les calculs en lien avec le pardon de prêt des dossiers d'entreprises ayant bénéficié du programme. J'ajoute que pour un mois cela représente un montant d'environ 5 000 \$ à 6 000 \$ pour un stagiaire.

7.0

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS)

7.1

PRÉSENTATION DES PROJETS FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ

Madame le préfet explique que les fonds dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) sont délégués aux MRC et que la MRC du Granit les a à son tour délégués à la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC). Le fonds représente une somme de 441 467 \$ pour laquelle les promoteurs doivent répondre à certains critères dont entre autres que la demande de financement soit d'un minimum de 30 000 \$ jusqu'à un maximum de 150 000 \$. Elle ajoute que la CDC a rencontré les 4 organismes intéressés à déposer des projets et que 2 d'entre eux ont déposé leur projet. Madame le préfet explique chacun des projets.

C.A. 2021-49**ACCEPTATION DES PROJETS FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES (FQIS) – RECOMMANDATION DU COMITÉ**

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-06, la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) à titre d'organisme mandataire pour instance de concertation locale;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté la CDC pour former un comité multisectoriel afin de cibler des priorités d'intervention;

ATTENDU QUE le PAGIEPS prévoit la distribution de sommes via le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté, par sa résolution no 2019-65, le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit (CDC) pour analyser les projets déposés et faire les recommandations nécessaires pour l'acceptation ou le refus des demandes de fonds, et ce, en fonction des priorités et critères régionaux et des critères et priorités identifiés par le comité multisectoriel;

ATTENDU QUE par cette même résolution, le conseil des maires de la MRC du Granit a confié à son comité administratif le mandat d'accepter ou de refuser les demandes dans le cadre de l'appel de projets continu au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

ATTENDU QUE le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit a fait ses recommandations au comité administratif de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit accepte les projets suivants suite aux recommandations faites par le comité multisectoriel de la Corporation de développement communautaire du Granit dans le cadre des sommes reçues du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) :

Organisme	Projet	durée	montant total demandé
La Constellation du Granit	Projet MOUV	sur 2 ans	94 384 \$
La CDC du Granit	Projet LSG	sur 2 ans	150 000 \$

QUE les montants afférents soient pris à même les sommes reçues dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Corporation de développement communautaire du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DE LA CDC POUR L'ANNÉE 2020 – PAGIEPS

Les maires ont reçu par courriel, le rapport annuel de la Corporation de développement du Granit pour l'année 2020 en lien avec le Fonds québécois d'initiatives sociales issu du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale. Le document sera approuvé par le conseil des maires.

8.0

MANDAT SPÉCIAL, SAISON 2021 – JP CADRIN

J'explique que la saison des visites en évaluation va débiter sous peu et que les 3 visiteurs à l'emploi seront de retour cette année. Dans le contexte de la Covid, les possibilités au niveau des visites de résidences sont incertaines en plus de la complexité des mesures à respecter dans le cadre de la formation de nouveau visiteur. Il est donc proposé d'embaucher des inspecteurs de la firme JP Cadrin pour environ 500 heures qui assureront les visites des municipalités les plus proches de

leur point de service, soit Sherbrooke afin de diminuer au maximum les frais déplacement.

C.A. 2021-50

MANDAT SPÉCIAL, SAISON 2021 – JP CADRIN

ATTENDU QUE la MRC s'attend à une saison d'évaluation chargée pour 2021 avec 4050 visites d'évaluation et permis à faire dans 5 municipalités dont 3 qui nécessitent de faire de la prévention incendie;

ATTENDU le contexte évolutif de la pandémie actuelle avec présence de variants rend l'engagement de ressources incertain et difficile;

ATTENDU QUE les 3 inspecteurs à l'évaluation saisonniers seront de retour à l'emploi pour la saison 2021;

ATTENDU QU'il y a un manque à gagner de près de 500 heures pour compléter la saison;

ATTENDU QUE la firme d'évaluation Jean-Pierre Cadrin est disponible pour faire des visites de permis et de constructions neuves;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif autorise l'engagement de la firme Jean-Pierre Cadrin, pour un montant d'environ 23 000 \$, afin que cette dernière effectue environ 500 dossiers de permis et de vente à l'évaluation sur le territoire.

QUE le montant afférent soit pris à mêmes les sommes disponibles aux prévisions budgétaires 2021 au budget de l'évaluation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR DENIS LALUMIÈRE, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE STRATFORD, QUITTE LA RENCONTRE 16H25

9.0

CONTRAT AVEC CITAM POUR LA GESTION DES APPELS DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (BFS)

J'explique aux maires que dans le contexte de la pénurie de main-d'œuvre il est difficile de doter certains postes et que celui proposé à la gestion des appels des boues de fosses septiques était seulement de 6 mois par année. Je propose donc pour la prochaine année d'embaucher une entreprise offrant un service de réponse d'appels qui assurera le service pendant les heures d'affaires de la MRC pour les boues de fosses septiques. Le service annuel représente un montant d'environ 13 000 \$ auquel s'ajoute un montant de 1 500 \$ de frais d'ouverture de dossier, ce qui représente une somme moindre que ce que coûterait une ressource. Je termine en soulignant que certaines municipalités du territoire utilisent déjà les services de cette entreprise et sont très satisfaites.

C.A. 2021-51

CONTRAT AVEC CITAM POUR LA GESTION DES APPELS DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (BFS)

ATTENDU QUE l'agente de bureau en environnement a remis sa démission le 9 mars 2021;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été affichée du 18 au 31 mars 2021 pour remplacer cette employée et qu'aucune candidature n'a été reçue;

ATTENDU QUE l'agente de bureau était en charge des appels concernant la vidange des boues de fosses septiques;

ATTENDU QUE CITAM division de CAUCA offre un service d'impartition d'appels;

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a déjà adhéré à ce service et qu'elle en est très satisfaite;

ATTENDU QUE le coût du service annuel est d'approximativement 13 000 \$ ce qui représente moins de la moitié du salaire d'une agente de bureau saisonnière;

ATTENDU QUE le coût d'implantation pour la première année est de 1 500 \$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit autorise qu'un contrat d'un an soit signé avec l'entreprise CITAM pour gérer les appels du département de l'environnement, soit ceux concernant la vidange des boues de fosses septiques, et ce, pour un montant approximatif de 13 000 \$ pour l'année et de 1 500 \$ pour l'implantation du service.

QUE les montants afférents soient pris à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires 2021 au budget des boues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0

POLITIQUE DE PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020-2024 – FRR Volet 2

C.A. 2021-52

POLITIQUE DE PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020-2024 – FRR VOLET 2

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a recommandé au conseil des maires, par sa résolution C.A. 2021-33, d'adopter la Politique de projets municipaux et MRC dans le cadre du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE cette dernière a été quelque peu modifiée suite à sa recommandation;

ATTENDU QUE les modifications ont été présentées aux membres du comité administratif de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la présente Politique découle de la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2024 du FRR présentement en élaboration;

ATTENDU QUE la présente Politique sera applicable en regard des sommes reçues du FRR dont une partie sont attribuées à l'enveloppe « Projet municipal » totalisant 1 500 000 \$ sur 5 ans, soit 2020-2024.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de procéder à l'adoption de la Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – FRR Volet 2.

QUE le comité administratif de la MRC recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de la rendre disponible sur le site Internet de la MRC du Granit, s'il le juge opportun.

QUE la présente résolution abroge la résolution C.A. 2021-33 adoptée par le comité administratif le 8 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 2020-2024 – FRR
VOLET 2

Madame le préfet informe les maires que le projet de Politique de soutien aux projets structurants 2020-2024 – FRR Volet 2 a été envoyé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour une validation de son contenu. Elle ajoute qu'une fois la confirmation reçue du ministère, une séance extraordinaire du comité administratif aura lieu afin d'en faire la recommandation au conseil des maires qui pourra l'adopter le 21 avril prochain.

12.0

FONDS D'AIDE COVID-19 – AIDE MRC

J'informe les maires que le gouvernement a informé la MRC d'un dépôt d'une somme de 800 010 \$ dans le cadre de l'aide financière dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur leurs finances. J'ajoute que les critères d'attribution ne sont pas encore connus pour le moment, mais lorsqu'ils le seront, un atelier de travail du comité administratif aura lieu pour travailler sur des propositions.

13.0

FONDATION DU CÉGEP BEAUCE-APPALACHES - VERSEMENT DE LA
CONTRIBUTION DE L'ANNÉE 2021

C.A. 2021-53

**FONDATION DU CÉGEP BEAUCE-APPALACHES - VERSEMENT DE
LA CONTRIBUTION DE L'ANNÉE 2021**

ATTENDU QUE le conseil des maires a renouvelé, par sa résolution no 2018-179, une entente pour un soutien financier de 5 ans avec la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches à raison de 0,50 \$ par habitant;

ATTENDU QU'il y a lieu de verser la contribution financière pour l'année 2021;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit autorise le versement de la contribution financière pour l'année 2021, soit un montant de 10 730,50 \$, à la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches pour soutenir les étudiants et le Cégep.

QUE le montant soit pris à même les sommes prévues au budget 2021 à même les sommes disponibles au budget de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0

RESSOURCERIE DU GRANIT - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE L'ANNÉE 2021

C.A. 2021-54

RESSOURCERIE DU GRANIT - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit s'est engagée lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'année 2021 à contribuer au financement d'une partie des frais de fonctionnement de la Ressourcerie du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le versement du montant de 15 000 \$, représentant une partie de la participation de la MRC pour le financement des frais de fonctionnement de la Ressourcerie du Granit pour l'année 2021.

QUE le montant soit pris à même les sommes prévues au budget 2021 à même les sommes disponibles au budget de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0

ENGAGEMENT ADJOINT À L'AMÉNAGEMENT

C.A. 2021-55

ENGAGEMENT DE L'ADJOINT À L'AMÉNAGEMENT

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de monsieur Philippe Vermette à titre d'adjoint à l'aménagement;

ATTENDU QUE la direction a procédé à l'engagement de monsieur Philippe Vermette à titre d'adjoint à l'aménagement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction et approuve l'engagement de monsieur Philippe Vermette à titre d'adjoint à l'aménagement, et ce, à compter du 7 avril 2021.

QUE son salaire soit celui de la classe D prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0

ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS

C.A. 2021-56

ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTS – SERVICES D'ANIMATION ESTIVALE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC procède à l'engagement de monsieur Michael Hébert à titre de coordonnateur adjoint SAE plus, et ce, à compter de 24 mai 2021 jusqu'au 14 août 2021.

QUE son salaire soit celui de la classe B prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

QUE cet engagement soit conditionnel à la recommandation du Conseil d'administration de la SDEG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.0

VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

J'informe les maires que la MRC se tient informée des développements dans le contexte de la Covid-19 et que présentement la vente est affichée sur le site Internet et dans le journal et planifiée selon les obligations légales. J'ajoute que la vente se tiendra au centre sportif Mégantic et que selon la zone dans laquelle nous nous trouverons, si un report doit être fait un avis public sera alors affiché.

18.0

SUIVI SDEG

Une rencontre est prévue ce mercredi.

19.0

BÂTIMENT

Aucun sujet à traiter.

20.0

OPPORTUNITÉS

Aucun sujet à traiter

21.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la prochaine rencontre se tienne comme parue au calendrier, soit le 10 mai prochain à compter de 15 h 30. Un avis de convocation sera envoyé aux maires conformément à la loi.

22.0

COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION

Je mentionne que les employés sont encore en télétravail et que nous suivons de près la situation pour être conformes aux règles.

23.0

RESSOURCES HUMAINES

J'informe les maires que quelques postes sont présentement en affichage.

24.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

25.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, et ce, dans le cadre des mesures de la pandémie à Covid-19, aucune question n'est posée.

Cependant, le site Internet de la MRC informe les citoyens que considérant le contexte de la Covid, s'ils ont des questions, ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

26.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2021-57**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 12 avril 2021 soit levée, il est 16 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 12 avril 2021 et ce, pour les résolutions C.A. 2021-49, C.A. 2021-50, C.A. 2021-51, C.A. 2021-53, C.A. 2021-54, C.A. 2021-55 et C.A. 2021-56.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale